



Fonds canadien de la
radio communautaire

Community Radio
Fund of Canada

Micro-subvention de soutien technique Lignes directrices

À propos du fonds canadien de la radio communautaire

Le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) est un organisme indépendant sans but lucratif créé en 2007. Il est le seul organisme mandaté pour appuyer financièrement les stations de radio communautaire et de campus du pays. Grâce au soutien offert, le FCRC contribue au dynamisme du secteur en favorisant le développement des ressources et le renforcement des capacités. Il assure ainsi la récurrence, la stabilité et la diversification de son financement en concertation avec les associations du secteur et en comptant sur des alliances stratégiques et des partenariats novateurs.

À propos de la micro-subvention de soutien technique

Une enveloppe d'urgence de **356 000 \$** a été alloué par le FCRC pour soutenir la création et la distribution de contenu oral créé par les stations en dehors de leurs studios de diffusion pendant la crise de la COVID-19 et au-delà. Compte tenu de l'accès réduit aux studios de radiodiffusion dans une période de crise où les communautés doivent être informées le plus possible, nous estimons que ce financement peut aider les stations à s'acquitter de leurs fonctions de service essentiel à leurs communautés.

Le FCRC offre une micro-subvention spéciale d'un montant maximum de **2 000\$** pour soutenir les stations qui ont des besoins techniques additionnels pour créer et distribuer de la programmation originale pendant la crise de la COVID-19.

Objectif de la micro-subvention de soutien technique

L'objectif est d'aider à compenser une partie des coûts supplémentaires engagés par les stations pour être en mesure d'avoir une programmation créée à l'extérieur de leurs studios de radiodiffusion, puisque les programmeurs ont actuellement peu ou pas accès à ces studios.

Le financement d'achat d'équipement, de formations pour utiliser cet équipement et/ou de développement de plateformes de distribution (site web, streaming, podcasts) est destiné à aider les stations à créer et distribuer du contenu pendant cette période d'urgence ainsi qu'à accroître leur capacité à créer et distribuer du contenu à distance après la fin de cette situation de crise.

Admissibilité

Les demandeurs admissibles sont les stations canadiennes qui détiennent une licence valide de radio **communautaire** ou de station de **campus** du CRTC (tel qu'indiqué dans l'avis public du CRTC 2010-499).

Vous n'avez pas à être membre du FCRC pour soumettre une demande de financement au FCRC.

Quel montant est disponible?

Jusqu'à 2 000\$ par station.

Quelles dépenses sont admissibles?

- L'achat d'équipement qui aidera la station à créer du contenu de créations orales à l'extérieur de leurs studios de radiodiffusion.
- Rémunération du temps de travail du personnel pour offrir une formation sur la création de contenu à distance et l'équipement connexe.
- Dépenses reliées à la distribution de programmation sous forme numérique (web, streaming, podcasts)
- Dépenses engagées entre 1er septembre 2019 et le 31 août 2020

Dépôt d'une demande

Nous avons conscience que les stations de radio de campus et de radio communautaire sont actuellement en crise. Nous avons dès lors simplifié autant que possible le processus de demande.

Remplissez le formulaire de demande avec les coordonnées de votre station et vos coordonnées bancaires. Assurez-vous d'avoir un chèque annulé que vous pouvez envoyer avec votre demande pour confirmer vos renseignements bancaires.

Faites-nous savoir le montant que vous demandez et l'équipement que vous avez acheté ou avez l'intention d'acheter, le nombre d'heures que vous avez passé ou allez passer pour former les programmeurs (# heures / taux horaire) et/ou les coûts encourus ou estimés pour la mise en place de la distribution numérique de votre contenu.

Vous pouvez arrondir la demande telle qu'elle est fournie pour estimer le coût de l'équipement proposé.

Date limite

Le FCRC acceptera les demandes de financement jusqu'au **vendredi 29 mai 2020**.

Toutes les demandes de financement complètes présentées dans les délais prescrits feront l'objet d'un examen par le FCRC. Le FCRC pourrait vous demander des clarifications sur votre demande de financement. Vous disposerez alors d'une semaine pour fournir ces informations.

Les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur réception.

Obligations du bénéficiaire

Aucun rapport ne sera requis après le versement de ce soutien d'urgence.

Nous vous demandons seulement de poster une photo sur Twitter et/ou Facebook montrant un animateur créant du contenu hors des studios de la station et de mentionner le compte du CRFC **@crfcfcrc**. Nous vous demandons aussi de mentionner le compte du CRTC **@CRTCfra** et celui du Ministère du Patrimoine Canadien **@Patrimoinecdn** pour leur montrer l'action en temps de crise des radios de campus et communautaires.

Contactez-nous

prog@crfc-fcrc.ca / 613-321-3513